



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	264-2024
Type d'intervention :	Motion
Motion ayant valeur de directive :	Non
N° d'affaire :	2024.GRPARL.83
Déposée le :	03.12.2024
Motion de groupe :	Non
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Gschwend-Pieren (Kaltacker, UDC) (porte-parole) Bärtschi (Lützelflüh, UDC) Rappa (Burgdorf, Le Centre) Fischer (Bätterkinden, UDC) Gfeller (Schangnau, UDC) Sutter (Langnau i.E., UDC) Brönnimann (Mittelhäusern, PVL) Berger (Burgdorf, PS) de Quervain (Bern, Les VERT-E-S) Ritter (Burgdorf, PVL) Elsaesser (Kirchberg BE, PLR) Bossard-Jenni (Oberburg, PEV) Rüfenacht (Burgdorf, PS) Maurer (Sumiswald, UDF) Rothenbühler (Lauperswil, Le Centre)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Oui
Urgence accordée :	Oui 06.03.2025
N° d'ACE :	292/2025 du 19 mars 2025
Direction :	Direction des travaux publics et des transports
Classification :	Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif :	Adoption sous forme de postulat

Campus de Berthoud - quo vadis ?

Après le rejet du campus de formation de Berthoud (déménagement de la Technische Fachschule) et afin de renforcer Berthoud ainsi que la région de l'Emmental, le Conseil-exécutif est chargé :

1. de présenter en termes contraignants, d'ici fin 2027 au plus tard, comment la région de l'Emmental peut être prise en compte et renforcée à travers un autre projet d'importance pour le canton de Berne, et d'informer périodiquement, au moins une fois par an, les commissions compétentes (CFor, CIAT, CFin, ainsi que d'autres éventuellement) de l'état d'avancement de la mise en œuvre,
2. de faire avancer le projet du gymnase de Berthoud et de le mener à bien.

Développement :

Le débat sur le campus de formation de Berthoud a montré que le déménagement de la Technische Fachschule à Berthoud n'était pas la solution souhaitée. Il est cependant ressorti de pratiquement toutes les prises de parole qu'un nouveau projet devait être mis sur les rails sans délai afin de renforcer Berthoud ainsi que la région de l'Emmental.

Motivation de l'urgence : il faut clarifier la situation rapidement afin d'obtenir une bonne visibilité pour la région en ce qui concerne la planification.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif comprend la demande des motionnaires portant sur la réalisation à Berthoud et dans la région de l'Emmental d'un projet d'importance pour le canton de Berne. Il est donc disposé à examiner les nouvelles possibilités d'affectations cantonales dans la région. Le Conseil-exécutif ne peut cependant pas s'engager formellement sur le fait que les propositions correspondantes seront disponibles d'ici à fin 2027. Une relocalisation d'affectations cantonales doit en effet présenter des avantages pour l'accomplissement des tâches, répondre aux conditions en matière d'aménagement du territoire et être supportable financièrement. Un tel projet requiert une mise en œuvre flexible dans le temps. De manière générale, des infrastructures de bonne qualité contribuent elles aussi à la création de valeur ajoutée et à la compétitivité d'une région. Le Conseil-exécutif estime qu'il est judicieux d'explorer d'autres pistes telles que le soutien politique à des projets régionaux pour répondre aux demandes des motionnaires.

Le rejet du déménagement du Lycée technique de Berne à Berthoud implique également l'abandon du projet initial, qui prévoyait la réalisation d'une extension pour le gymnase sur le site correspondant. Les besoins en formation gymnasiale seront naturellement pris en compte pour la relocalisation prévue du gymnase dans les locaux cantonaux laissés vacants après le déménagement de la Haute école spécialisée bernoise à Bienne.

Le Conseil-exécutif va maintenir le site gymnasial de Berthoud et déterminera dans le cadre de la planification actuelle des locaux scolaires la manière dont ce dernier sera développé à l'avenir. Il vérifie actuellement s'il est opportun de développer le site gymnasial de Berthoud au vu de la forte augmentation du nombre de classes, et examine également si des surfaces supplémentaires sont nécessaires en sus des bâtiments cantonaux existants.

Destinataire

– Grand Conseil